

**MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

=====

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-268300928-20260416-2026-04-16D06-DE

Nombre de Membres

En exercice : 11

Présents : 8

Pouvoirs : 1

Absents excusés : 3

Qui ont pris part à la délibération : 09

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2026

Publication : 17/04/2026

Le président,  
Gilles VINCENT

L'an deux mil vingt-six et le 16 du mois d'avril à 18 h 30, le conseil d'administration du C.C.A.S. de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de madame Véronique VIENOT, vice-présidente du C.C.A.S.

**Présents** : M. VINCENT Gilles, président - Mme VIENOT Véronique - Mme ESPOSITO Annie - Mme DEMIERRE Colette - Mme MATHIVET Séverine - Conseillers municipaux, - Mme MARECHAL Christine - Mme BROGLY Valérie - Mme PLEUCHOT Patricia - membres.

**Absents excusés** : Mme FERREOL Hélène - Mme MAIS Chantal - Mme BEZOMBES Marie-Lou

**Pouvoir** : Mme FERREOL Hélène à Mme VIENOT Véronique

**Secrétaire de séance** : Mme BROGLY Valérie

**6 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - EXERCICE 2026**

*PJ : rapport d'orientations budgétaires 2026 (commenté en séance)*

Monsieur le président expose que le débat d'orientation budgétaire constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que dans les établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

La tenue du débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport qui doit comporter notamment :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement ;
- la présentation des engagements pluriannuels ;
- les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette ;
- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Les orientations sont détaillées dans le rapport joint à la présente délibération dont une copie a été transmise à l'ensemble des membres du conseil d'administration.

Monsieur le président demande à mesdames les membres du conseil d'administration, à travers un vote, de **PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire joint à la note de synthèse, présenté et débattu en séance.

Le conseil d'administration délibérant,

- OUI l'exposé de monsieur le président ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le rapport d'orientations budgétaires 2026 présenté et débattu ;
- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026 sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires joint à la note de synthèse, présenté et débattu en séance.

Pour extrait conforme, le 17 avril 2026.

Signé :  
Le président,  
Gilles VINCENT